



Secrétariat
Ch. des Cèdres 7
CP 6023
1002 Lausanne

Bureau du Synode

Aux membres du Synode

Lausanne, le 18 août 2016

Session supplémentaire du Synode du 9 septembre 2016

Mesdames, Messieurs, chers frères et sœurs,

Comme nous l'avons annoncé à Vaulion, à l'issue du synode ordinaire des 17 et 18 juin derniers, le Synode est convoqué, conformément à l'article 137, 4^e alinéa du règlement ecclésiastique (RE), en session supplémentaire :

**le vendredi 9 septembre 2016
de 18h à 21h45
à l'Aula du Palais de Rumine, à Lausanne**

Il s'agira d'épuiser l'ordre du jour de la session ordinaire de juin et donc de terminer ou d'aborder les points suivants, dans l'ordre proposé ci-dessous :

- Ouverture de la session
- Point 7 - Rapport annuel 2015
Annexes (déjà reçues pour le synode ordinaire) : rapport du Conseil Synodal et rapport de la Commission de gestion
- Point 4 - 2^e et 3^e lectures de la modification du Règlement ecclésiastique -
Gestion RH et relations employeur-employés
Annexe : résultat de 2^e lecture
- Point 9 - Informations du Conseil synodal
- Point 10 - Questions et interpellations
- Clôture

Attention, il n'y aura pas d'encas préparé : veuillez vous organiser en conséquence !

Suite des remarques au verso...

Remarques

- Pour le point 4 :

Le 18 juin dernier, le vote final de deuxième lecture a porté sur l'ensemble des articles proposés, dispositions transitoires comprises. Toutefois, celles-ci n'ont pas formellement fait l'objet d'une deuxième lecture.

Aussi, lors de cette session supplémentaire, le bureau proposera-t-il de reprendre les dispositions transitoires en 2ème lecture.

- Le point 8 – Modification du Règlement ecclésiastique – Procédure de consultation (1^{ère} lecture) a été retiré par le Conseil synodal qui préparera une nouvelle version plus étayée pour le synode ordinaire de novembre.
- Le rapport sur le toilettage du Règlement général d'organisation et du Règlement ecclésiastique doit quant à lui être complété pour clarifier des aspects juridiques à la suite du rejet de la requête en cas clair par le tribunal à propos de l'occupation de l'église Saint-Laurent. Il sera également soumis au Synode en novembre 2016.
- Nous ferons une pause en cours de session, mais rien ne sera proposé, ni pour vous restaurer, ni pour vous désaltérer. **Si vous le souhaitez, apportez de quoi vous sustenter !** Merci de votre compréhension.

Enfin, comme à l'habitude, nous remercions tous les lieux d'Eglise d'annoncer et de porter dans la prière la session du Synode.

En espérant que vous passez un bel été, nous nous réjouissons de vous croiser peut-être le 3 septembre prochain, à la journée d'Eglise, et vous disons au 9 septembre !

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, chers frères et sœurs, nos salutations cordiales et fraternelles.

Au nom du bureau du Synode



Sylvie Arnaud
Présidente



François Paccaud
Secrétaire

Annexes : mentionnées /résultat 2^e lecture, point 4

Copie : Conseil synodal